



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maintien

Question au Gouvernement n° 1916

Texte de la question

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE DROIT

M. le président. La parole est à M. Michel Liebgott, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Michel Liebgott. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi.

Personne ne peut nier l'importance de la crise économique que nous traversons. Dans chacune de nos circonscriptions, ce sont des milliers de demandeurs d'emploi supplémentaires qui s'ajoutent sur les listes de Pôle emploi. Et je ne parle même pas de ceux qui n'y sont plus parce que rayés, ou qui n'y sont plus par désespoir.

Or, eu égard à la gravité de la situation, vos réponses sont dérisoires. Pour ceux qui sont encore indemnisés, nous vous demandons une revalorisation de l'allocation spécifique de solidarité. Comment peut-on vivre avec 454 euros par mois ? Il faut manger, se déplacer, payer ses factures, parfois rembourser un emprunt, et, quand on le peut, se chauffer par ce rude hiver.

Et pour le million de demandeurs d'emploi non indemnisés, il y a urgence. Le chef de l'État nous a dit : " Circulez, il n'y a rien à voir. " Il est fidèle à son slogan : travailler plus pour gagner plus. Mais comment admettre que le Gouvernement continue à mettre de l'argent dans le paquet fiscal, exonère de charges sociales des heures supplémentaires, pendant que certains pleurent misère sans qu'on leur accorde un seul regard ? Vous nous parlez d'emplois aidés. Mais, monsieur le secrétaire d'État, dans nos communes, ils sont tous pourvus. Nous avons fait l'effort que vous nous avez demandé. Vous les aviez tous supprimés, sans exception. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)* Nous vous avons aidé à les recréer, tous. C'est notre boulot, et nous l'avons fait.

Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, il n'y a pas de reprise tangible de la création d'emplois. Or, à situation exceptionnelle, il faut une réponse exceptionnelle : attribuer l'allocation spécifique de solidarité à ceux qui n'ont plus rien. Et n'oubliez pas, surtout, ceux qui ont moins de vingt-cinq ans, et qui n'ont rien, parce qu'ils ne peuvent pas percevoir le RSA.

Le Président de la République affirme que la France n'a pas besoin d'assistanat. Eh bien, nous, socialistes, nous affirmons que l'État a un devoir de solidarité...

M. le président. Merci, monsieur Liebgott.

M. Michel Liebgott. ...envers ceux à qui la...*(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi*. Monsieur le député, la question des demandeurs d'emploi qui sont au bout de leurs droits à assurance chômage est très importante en période de crise. Nous avons été amenés à en parler plusieurs fois, suite à des questions émanant des divers groupes. Il sera évoqué avec les partenaires sociaux lors de la réunion de l'agenda social autour du Président de la République, le 15 février.

M. Henri Emmanuelli. Nous voulons des réponses !

M. Jean-Pierre Kucheida. Le baratin, c'est très bien !

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Je voudrais juste corriger certaines de vos affirmations. Chaque année, même en période de croissance, il y a entre 800 000 et 850 000 personnes qui arrivent au bout de leurs droits à assurance chômage. Avec la crise, cette situation peut frapper entre 100 000 et 150 000 personnes en plus.

Deux cent mille d'entre elles sont couvertes par le RSA. Grâce aux réformes qui ont été entreprises, notamment par Martin Hirsch, le RSA pourra également apporter une réponse pour des jeunes qui sont en situation difficile. Contrairement à ce que vous avez dit, l'ASS ne bénéficie pas aux demandeurs d'emploi indemnisés, mais aux demandeurs d'emploi non indemnisés.

M. Henri Emmanuelli. Vous bottez en touche !

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Enfin, il y a également 200 000 personnes qui, parmi les demandeurs d'emploi en fin de droits, ont une activité réduite.

Derrière ces chiffres, on a des situations humaines très douloureuses, mais très différentes.

M. Patrick Roy. Nous voulons une réponse !

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. La demande des partenaires sociaux est donc que l'on puisse mieux connaître la situation, et l'identifier rapidement pour apporter les réponses dont on a besoin.

Mais la seule vraie réponse est l'emploi. Il ne peut y avoir de réponse durable autrement que par l'emploi. Et ce qu'attendent les demandeurs d'emploi au bout de leurs droits à assurance chômage, ce n'est pas de l'assistanat, c'est que nous répondions en matière d'emploi.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Répondez !

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Il existe des solutions sur lesquelles on peut travailler : zéro charge ; le fait d'aider des demandeurs d'emploi qui ne trouvent pas d'emploi à se reconvertir ; et les contrats aidés. De ce point de vue, pardonnez-moi de le dire, je suis moi-même maire, le PS n'a pas le monopole des élus locaux, et ce sont tous les élus de la République qui ont travaillé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1916

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 2010